Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Demande garde alternée

Par Lena

Bonjour,

Je vais tenter de vous expliquer brièvement la situation. En octobre 2016 je me suis séparée du père de ma fille. N'étant pas native de la région où je suis, j'ai malgré tout décidé d'y rester afin que ma fille puisse profiter de son père. J'ai fais une demande de jugement à l'amiable afin d'être au clair en cas de conflits (1 week end sur 2 pour son papa et 1 semaine en décembre puis 2 semaines en août, en fonction des congés à son travail) pour ma part, ma fille étant souvent malade (elle avait 2 ans à ce moment là), mon ancienne patronne commençait à me faire ressentir son agacement et au lieu de partir en mauvais therme (j'habite une petite ville et ne souhaite pas me faire une mauvaise publicité), nous avons fait une rupture à l'amiable. Tout cela à eu lieu avant le jugement. Bref depuis je galère énormément, je signe CDD sur CDD et ne m'en sort plus financièrement, du fait qu'en plus les aides sont effectuées en fonction de la déclaration trimestrielle et donc sont en décalage sur la situation réelle.

Bref je vous raconte un peu tout ça car son père a son emploi en usine, en horaire d'équipe (du lundi au jeudi) et vient de se rajouter la formation de pompier volontaire sans même en discuter avant de le faire, tout en "comptant" sur moi si nous devions changer les week-end si celui-ci était de garde... bref j'ai laissé couler beaucoup de choses jusqu'ici car priorité à mon enfant sur le fait qu'il est important qu'elle puisse profiter de ses parents et d'éviter les conflits, car si j'ai l'audace de "changer" les habitudes de monsieur il me sort que lui travaille et n'est pas disponible. (je suis suivie pour une tumeur et ai des rendez-vous régulier)

Aujourd'hui j'ai la possibilité de commencer un emploi dans la restauration en CDI, mon futur patron est quelqu'un de très compréhensif sur ma situation (pas de famille, difficultés financières, santé, ect...) et m'a proposé un emploi à mi-temps le midi afin de pouvoir m'occuper de ma fille. Cependant je connais très bien les limites du mi-temps et je souhaiterais pouvoir, 1 semaine sur 2, être à plein temps et demander une garde alternée. Je sais que cela va être difficile au démarrage car nous avons tellement l'habitude d'être toutes les deux, mais je suis dans une spirale financière infernale et il me faut travailler afin de relever la tête.

Ma question est la suivante, pensez-vous que cela pourra m'être accordée ?
Je me fiche de la pension alimentaire de 100euros par mois, je ne l'a fait jamais révisée car je sais que si je fais ça je vais retourner dans un conflit interminable avec son père. Il avait déjà menti lors du jugement à l'amiable et avait fait des faux pour minimiser la pension. C'est sa conscience, pas la mienne. Malgré tout, ma fille est contente de voir son papa et c'est ce qui m'importe.

Le fait d'avoir trop accepté de choses jusqu'à présent me sera-t-il préjudiciable si je fais la demande de garde alternée ?
Merci pour vos réponses et vos témoignages.

Cordialement.

Par Lena

Certains passages n'apparaissent pas dans mon texte, quand je vais dans modifié ils y sont, mais une fois publié ils disparaissent, je vous remet donc les informations ci-dessous :

Bonjour,

Je vais tenter de vous expliquer brièvement la situation. En octobre 2016 je me suis séparée du père de ma fille. N'étant pas native de la région où je suis, j'ai malgré tout décidé d'y rester afin que ma fille puisse profiter de son père. J'ai fais une demande de jugement à l'amiable afin d'être au clair en cas de conflits (1 week end sur 2 pour son papa et 1 semaine en décembre puis 2 semaines en août, en fonction des congés à son travail) pour ma part, ma fille étant souvent malade (elle avait 2 ans à ce moment là), mon ancienne patronne commençait à me faire ressentir son agacement et au lieu de partir en mauvais therme (j'habite une petite ville et ne souhaite pas me faire une mauvaise

publicité), nous avons fait une rupture à l'amiable. Tout cela à eu lieu avant le jugement. Bref depuis je galère énormément, je signe CDD sur CDD et ne m'en sort plus financièrement, du fait qu'en plus les aides sont effectuées en fonction de la déclaration trimestrielle et donc sont en décalage sur la situation réelle.

Bref je vous raconte un peu tout ça car son père a son emploi en usine, en horaire d'équipe (du lundi au jeudi) et vient de se rajouter la formation de pompier volontaire sans même en discuter avant de le faire, tout en "comptant" sur moi si nous devions changer les week-end si celui-ci était de garde... bref j'ai laissé couler beaucoup de choses jusqu'ici car priorité à mon enfant sur le fait qu'il est important qu'elle puisse profiter de ses parents et d'éviter les conflits, car si j'ai l'audace de "changer" les habitudes de monsieur il me sort que lui travaille et n'est pas disponible. (je suis suivie pour une tumeur et ai des rendez-vous régulier)

Aujourd'hui j'ai la possibilité de commencer un emploi dans la restauration en CDI, mon futur patron est quelqu'un de très compréhensif sur ma situation (pas de famille, difficultés financières, santé, ect...) et m'a proposé un emploi à mi-temps le midi afin de pouvoir m'occuper de ma fille. Cependant je connais très bien les limites du mi-temps et je souhaiterais pouvoir, 1 semaine sur 2, être à plein temps et demander une garde alternée. Je sais que cela va être difficile au démarrage car nous avons tellement l'habitude d'être toutes les deux, mais je suis dans une spirale financière infernale et il me faut travailler afin de relever la tête.

Ma question est la suivante, pensez-vous que cela pourra m'être accordée ?
Je me fiche de la pension alimentaire de 100euros par mois, je ne l'a fait jamais révisée car je sais que si je fais ça je vais retourner dans un conflit interminable avec son père. Il avait déjà menti lors du jugement à l'amiable et avait fait des faux pour minimiser la pension. C'est sa conscience, pas la mienne. Malgré tout, ma fille est contente de voir son papa et c'est ce qui m'importe.

Le fait d'avoir trop accepté de choses jusqu'à présent me sera-t-il préjudiciable si je fais la demande de garde alternée ?
Merci pour vos réponses et vos témoignages.

Cordialement.